Saint-Placide, le 20 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 20 août 2019, à 20 h, à la salle du conseil, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents :

Mmes les conseillères :	Marie-Ève D'Amour Brigitte DesRosiers Stéphanie Gingras
MM. les conseillers :	Pierre Laperle Jacques Nantel Martin St-Pierre

et Mme la directrice générale adjointe Me Paulette Gonneville.

À 20 h, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance (13 personnes présentes dans la salle).

RÉSOLUTION
218-08-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Mme la conseillère Stéphanie Gingras**, appuyée par **M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 16 juillet 2019;
3.2. Séance extraordinaire du 26 juillet 2019;

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Jacques Nantel et Brigitte DesRosiers)

5.1. Présentation des comptes à payer (ND/207-120-001);
5.2. Avis de motion – Règlement relatif à la gestion contractuelle (ND/105-131-604);
5.3. Présentation du projet – Règlement relatif à la gestion contractuelle (ND/105-131-604);

6. TRANSPORT
(Martin St-Pierre et Pierre Laperle)

6.1. Certificat de paiement – Décompte no 3 – Acceptation définitive – Uniroc Construction inc. (ND/401-133-5014);
6.2. Mandat – Services professionnels – support technique et administratif – Programme de subvention TECQ 2019-2023 (ND/401-133-1042);

7. HYGIÈNE DU MILIEU
(Brigitte DesRosiers et Stéphanie Gingras)

7.1. Certificat de paiement – Décompte no 2 – Acceptation définitive – Services Infraspec inc. (ND/401-133-5017);

7.2. Avis de motion – Règlement décrétant l'établissement d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés du réseau d'égout et pour la disposition des boues (ND/105-131-594);
7.3. Présentation du projet – Règlement décrétant l'établissement d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés du réseau d'égout et pour la disposition des boues (ND/105-131-594);

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT (Marie-Ève D'amour et Jacques Nantel)

8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis (ND/705-112-001);
8.2. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-006 – 49, rue de l'Église (ND/4943-52-7960);
8.3. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-004 – 21-23, rue de l'Église (ND/4943-51-5817);
8.4. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2019-005 – 42, rue de la Fonderie (ND/4943-62-7513);
8.5. Conservation du papillon monarque – Ville amie des monarques (ND704-152-001);
8.6. Abrogation – Résolution 200-07-2019 – Demande relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-01 – Lot 1 822 353, rue Locas (ND/4944-74-0218);
8.7. Demande relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-01 – Lot 1 555 864, rue Locas (ND/4944-74-0218);
8.8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 09-06-2004 sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (ND/105-131-502);

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS (Stéphanie Gingras et Marie-Ève D'Amour)

9.1. Embauche – professeurs – service des loisirs – automne 2019 (ND/401-133-062);
9.2. Tarification – service des loisirs – automne 2019 (ND/208-000-001);

10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE (Pierre Laperle et Martin St-Pierre)

10.1. Dépôt du rapport des interventions du Service Sécurité incendie (ND/502-115-001);
10.2. Inscription – Cours de formation en désincarcération de l'ÉNPQ (ND/304-110-001);

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 219-08-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 220-08-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras appuyée par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2019.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION 221-08-2019

5.1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER
(Référence dossier : 207-120-001)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 20 août 2019 pour un montant de 167 811.39 $.

Registre des chèques (11 169 à 11 238) :	95 527.64 $
Registre des prélèvements (4135 à 4167) :	9 957.93 $
Liste des dépôts directs :	62 325.82 $
MONTANT TOTAL :	**167 811.39 $**

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Me Paulette Gonneville, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

Me Paulette Gonneville, directrice générale adjointe

RÉSOLUTION
222-08-2019

5.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE
(Référence dossier : 105-131-604)

Un **AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **M. le conseiller Jacques Nantel** indiquant qu'à une séance ultérieure un Règlement relatif à la gestion contractuelle sera adopté.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement qui s'y rattache.

PRÉSENTATION DU PROJET – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE
(Référence dossier : 105-131-604)

Un **PROJET DE RÈGLEMENT** est déposé par **M. le conseiller Jacques Nantel** qu'à une séance ultérieure un règlement relatif à la gestion contractuelle sera adopté.

RÉSOLUTION
223-08-2019

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 3 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – UNIROC CONSTRUCTION INC.
(Référence dossier : 401-133-5014)

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'autoriser le versement de la somme de 3 132.18 $ plus les taxes applicables à la firme Uniroc Construction inc. pour le paiement final des travaux de réfection de pavage par pulvérisation le tout, selon la demande et certificat de paiement 3 – acceptation définitive préparés par Audrey Poretti, ing. de la firme Laurentides Experts Conseils.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 55-136-00-008 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
224-08-2019

MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – SUPPORT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF – PROGRAMME DE SUBVENTION TECQ 2019-2023
(Référence dossier : 401-133-1042)

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de mandater la firme N. Sigouin Infra-conseils inc. pour seconder la Municipalité dans la préparation des demandes de subventions municipales dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 selon les termes et conditions contenus dans la proposition d'honoraires du 7 août 2019 pour un budget d'accompagnement, de planification et de coordination de la première année d'un montant variant entre 2 000 $ et 4 000 $ plus les taxes applicables. Par la suite, les révisions et suivis au cours des années subséquentes seront de l'ordre de 500 $ à 1 000 $ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à signer la convention d'honoraires pour et au nom de la Municipalité.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au poste budgétaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
225-08-2019

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 2 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – SERVICES INFRASPEC INC.
(Référence dossier : 401-133-5017)

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'autoriser le versement de la somme de 5 375.15 $ à la firme Services Infraspec inc pour la réfection d'égout par gainage sur la rue de l'Église. le tout, selon la demande et certificat de paiement no 2 – Acceptation définitive préparés par Audrey Poretti, ing. de la firme Laurentides Experts Conseils.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 55-136-01-012 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
226-08-2019

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉSERVE FINANCIERE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET POUR LA DISPOSITION DES BOUES
(Référence dossier : 105-131-594)

Un **AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **Mme la conseillère Brigitte DesRosiers** indiquant qu'à une séance ultérieure un Règlement décrétant l'établissement d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés du réseau d'égout et pour la disposition des boues sera adopté.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement qui s'y rattache.

PRÉSENTATION DU PROJET – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET POUR LA DISPOSITION DES BOUES
(Référence dossier : 105-131-594)

Un **PROJET DE RÈGLEMENT** est déposé par **Mme la conseillère Brigitte DesRosiers** qu'à une séance ultérieure un règlement décrétant l'établissement d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés du réseau d'égout et pour la disposition des boues sera adopté.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS
(Référence dossier : 705-112-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la directrice générale adjointe dépose le rapport d'émission des permis du mois de juillet 2019 préparé par la Directrice du Service de l'urbanisme, Mme Laurie Giraldeau.

RÉSOLUTION
227-08-2019

DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2019-006 – 49, RUE DE L'ÉGLISE
(Référence dossier : (4943-52-7960)

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 49, rue de l'Église souhaite remplacer le revêtement existant qui est présentement en aluminium par un revêtement vertical de type Canexel de couleur Roche de rivière et remplacer le bardeau d'asphalte existant par un nouveau bardeau d'asphalte de la compagnie BP Canada, série Manoir de couleur « Galet »;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans une zone soumise à un règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 09-06-2004 sur les PIIA exige que tous les travaux relatifs à la rénovation ou la transformation d'une habitation affectant ses qualités architecturales soient assujettis à l'approbation du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a déposé tous les documents nécessaires à l'analyse de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas les orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2019 qui est de refuser la demande de PIIA 2019-006 telle que déposée vu le refus de la demande initiale par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, **appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement que** le Conseil municipal accepte la demande de PIIA numéro 2019-006 telle que modifiée et déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
228-08-2019

DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2019-004 – 21-23, RUE DE L'ÉGLISE
(Référence dossier : 702-123-006)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 21-23, rue de l'Église désire remplacer le revêtement de la toiture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est situé dans une zone soumise à un règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 09-06-2004 sur les PIIA exige que tous les travaux relatifs à la rénovation ou la transformation d'une habitation affectant ses qualités architecturales soient assujettis à l'approbation du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé tous les documents nécessaires à l'analyse de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2019 qui est d'accepter la demande de PIIA 2019-004 telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, **appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement que** le Conseil municipal accepte la demande de PIIA numéro 2019-004 telle que déposée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
229-08-2019

DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2019-005 – 42, RUE DE LA FONDERIE
(Référence dossier : (702-123-006)

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 42, rue de la Fonderie souhaite ajouter une galerie sur la façade latérale droite du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est situé dans une zone soumise à un règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le règlement 09-06-2004 sur les PIIA exige que tous les travaux relatifs à la rénovation ou la transformation d'une habitation affectant ses qualités architecturales sont assujettis à l'approbation du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse a déposé tous les documents nécessaires à l'analyse de la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2019 de recommander au Conseil d'accepter la demande de PIIA 2019-005 telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, **appuyée par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement que** le Conseil municipal accepte la demande de PIIA numéro 2019-005 telle que déposée et recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
230-08-2019

CONSERVATION DU PAPILLON MONARQUE – VILLE AMIE DES MONARQUES
(Dossier : 704-152-001)

CONSIDÉRANT QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE depuis 20 ans, sa population a diminué de 90% en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur et en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de sciences citoyennes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Placide s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.

QUE monsieur le maire signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
231-08-2019

ABROGATION – RÉSOLUTION 200-07-2019 – DEMANDE RELATIVE AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2019-01 – lot 1 822 353, RUE LOCAS
(Référence dossier : 4944-74-0218)

CONSIDÉRANT QUE des erreurs ont été relevées sur la résolution 200-07-2019;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire les corrections qui s'imposent pour une bonne compréhension du dossier.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement d'abroger à toutes fins que de droit la résolution 200-07-2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
232-08-2019

DEMANDE RELATIVE AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2019-01 – Partie du lot 1 555 864, RUE LOCAS
(Référence dossier : (4944-74-0218)

CONSIDÉRANT QUE la requérante, Madame Mélie Breton, a déposé une demande d'autorisation concernant l'implantation de l'entreprise Perroquets en folie sur une partie du lot 1 555 864 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujetti au règlement 2018-02-02 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE le projet de la demande de PPCMOI numéro 2019-01 respecte les critères et conditions énoncés au règlement 2018-02-02 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalise à l'extérieur de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalise à l'extérieur de la zone de contrainte de glissements de terrains NA2;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a eu lieu conformément à l'article 2.4c)2. du règlement numéro 2018-02-02 sur les PPCMOI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, **appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que** le conseil municipal accepte la demande de PPCMOI numéro 2019-01 telle que déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
233-08-2019

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-06-2004 SUR LES PROJETS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
(Référence dossier : 105-131-502)

Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement 09-06-2004 sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLUTION
234-08-2019

EMBAUCHE – PROFESSEURS – SERVICE DES LOISIRS – AUTOMNE 2019
(Référence dossier : 401-133-062)

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité de Saint-Placide doit procéder à l'embauche de professeurs pour la session d'automne 2019 afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Fanny Lauzière, coordonnatrice du Loisir et de la Culture par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement que le Conseil municipal entérine la démarche entreprise par Mme Fanny Lauzière, Coordonnatrice du Loisir et de la Culture par intérim, pour l'octroi de contrats relatifs aux activités de loisir qui se tiendront sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide à l'automne 2019, selon ce qui suit :

NOM PRÉNOM	TITRE DU COURS	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	Frais	HONORAIRES AVANT TAXES
Cours pour adultes					
Pierre Beauclair	Badminton libre	2019-09-03	2019-11-19	144 $	17 $
Louis-P. Richer	Hockey Cosom	2019-09-12	2019-11-28	144 $	17 $
Denise Greggain	Pilates	2019-10-02	2019-12-18		975 $
Guylaine Lagacé	Yoga	2019-09-12	2019-11-28		840 $
Guylaine Lagacé	Yoga	2019-09-12	2019-11-28		960 $ si plus de 10 inscrits
Guylaine Lagacé	Yoga sur chaise	2019-09-10	2019-11-26		840 $
Guylaine Lagacé	Yoga sur chaise	2019-09-12	2019-11-26		960 $ si plus de 10 inscrits
Cloé Girard (Parc Carillon)	Zumba gold	2019-09-26	2019-12-12		975 $
Moov Mobile	Poundfit,Metafit, piyo,strong	2019-09-26	2019-12-12		1 440 $
Cours pour enfant					
L'air en fête	Danse aérobie Latino	2019-10-08	2019-11-27		960 $
L'air en fête	Peinture en Folie	2019-10-07	2019-11-25		1 104 $
L'air en fête	Festizoo	2019-10-12	2019-11-30		1 521 $
Philippe Brabant	Karaté kenpo	2019-09-27	2019-11-29	120 $	800 $
L'air en fête	Boxe et autodéfense	2019-10-11	2019-11-29		1 440 $

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
235-08-2019

TARIFICATION – SERVICE DES LOISIRS – AUTOMNE 2019
(Référence dossier : 208-000-001)

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité de Saint-Placide doit procéder à la promotion des activités de loisirs pour la session d'automne 2019 afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Fanny Lauzière, Coordonnatrice du Loisir et de la Culture par intérim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement que le Conseil municipal entérine la démarche entreprise par Mme Fanny Lauzière, Coordonnatrice du Loisir et de la Culture par intérim, pour proposer les tarifs relatifs aux activités de loisir qui se tiendront sur le territoire de la Municipalité de Saint-Placide à l'automne 2019, selon ce qui suit :

TITRE DU COURS	TARIF	RABAIS Emballage Lacroix	TARIF CITOYENS	TARIF OKA	TARIF NON CITOYEN
Cours pour adultes					
Badminton Libre	20 $	3 $	17 $	20 $	25 $
Hockey Cosom Libre	20 $	3 $	17 $	20 $	25 $
Moov Mobile	135 $	35 $	100 $	135 $	155 $
Pilates	100 $	20 $	80 $	100 $	115 $
Yoga	80 $	15 $	65 $	80 $	90 $
Yoga sur chaise	80 $	15 $	65 $	80 $	90 $
Zumba gold	90 $	20 $	70 $	90 $	105 $
Cours pour enfants					
Danse aérobie Latino	90 $	20 $	70 $	90 $	105 $
Peinture en Folie	105 $	25 $	80 $	105 $	120 $
Karaté kenpo	100 $	25 $	75 $	100 $	115 $
Boxe et autodéfense	135 $	35 $	100 $	135 $	155 $
Festizoo	130 $	30 $	100 $	130 $	150 $

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
(Référence dossier : 502-115-001)

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie, la directrice générale adjointe dépose le rapport des interventions du Service de Sécurité incendie pour le mois de juillet 2019 préparé par M. Daniel Lalonde, Directeur.

RÉSOLUTION
236-08-2019

INSCRIPTION – FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION DE L'ÉNPQ
(Référence dossier : 304-110-001)

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de favoriser la formation des membres de la Brigade incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficiera d'une subvention provenant du ministère de la Sécurité Publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise l'inscription de MM. Jean-Philippe Champagne, Normand Giroux et Sébastien Morin à la formation en désincarcération offerte par l'ÉNPQ au mois de septembre 2019, cette formation étant financée par l'aide financière du Volet 3 à hauteur de 90%.

Il est également résolu que la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au Directeur du Service de Sécurité incendie, M. Daniel Lalonde.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et payer ce montant à même le poste budgétaire 02-223-04-454 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 30.

RÉSOLUTION
237-08-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 32.

ADOPTÉE